

**Procès-verbal de la séance du Conseil d'administration**  
**Du jeudi 26 novembre 2020**

Présidente : Mme MAGNIN-FEYSOT  
Secrétaire de séance : M. GAVOILLE  
Membres excusés : Mmes, BRUN, ZELFA, DUPRE, LOEUILLARD  
M. THOMASSIN, GAILLARDET, MENNESSON  
Membres présents : Mmes MAGNIN-FEYSOT, TARBY, JARNIGON, CLERC, MILLERAND, PATTON,  
AGAZZI, GUILLEMOT, VERGE, MALLET, SEURRE, MANTRAND, TERECEK  
M. GAVOILLE, DEMORTIER, CHEVIRON, MIGNOT, COURROYE, LUCEA,  
DELEULE, DENIZOT, NIEPCERON, CROIZIER, BLANCHARD, RAILLARD  
Membres absents : Mmes CHAMPY, DUBOIS

Nombre de membres présents au début du conseil : 24 Quorum : 16

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h55.

Accueil des membres du CA et désignation d'un secrétaire de séance, M. Gavoille se propose d'assurer cette fonction pour ce CA.

## **1/Approbation du PV du 03.11.2020. :**

Approuvé à l'unanimité

## **2/Budget de l'exercice 2021 :**

M. Gavoille Adjoint-gestionnaire présente le budget de l'exercice 2021, et les généralités sur le budget d'un Etablissement public local d'enseignement.

La subvention de fonctionnement pur l'exercice 2021 s'élève à 205 619.00€ avec une baisse de 9% par rapport à 2020. Et **une baisse de 61 000.00€** d'écèlement par rapport à la Dotation globale de fonctionnement 2021 nette et la DGF nette allouée.

Les différentes sources de financement proviennent principalement de la collectivité de rattachement, des ressources propres, des dons, le produit de la vente des objets confectionnés, de la taxe d'apprentissage, des conventions de formation, des conventions d'occupation des logements (conventions précaires), ainsi que les ressources provenant des prestations du service de restauration et d'hébergement,

Des ressources « spécifiques » sont des crédits attribués à l'établissement pour une dépense déterminées. (subventions pour travaux ciblés, crédits pour les bourses, taxe apprentissage, entretien courant du propriétaire, ces crédits doivent conserver leur « affectation ».

*Le projet de budget 2021 : La volonté de l'établissement est de garantir aux élèves un enseignement de qualité, porteur de projets dans le respect du projet d'établissement établi en concertation avec les acteurs de la formation (enseignants, équipe de direction, élèves, partenaires, personnels).*

➤ La subvention de fonctionnement est répartie dans les différents postes de dépenses :

**Au service AP** : Activités pédagogiques pour 41 710.00€ (enseignement général pour 15 460.00€ et 25 250.00€ pour l'enseignement technique)

**Taxe d'apprentissage** ouverte à hauteur de 5000.00€ (4000.00€ dans le cadre des visites d'entreprises et 1000.00€ pour les achats pédagogiques pour les sections techniques)

Une prévision de recettes à hauteur de 45 000.00€ pour les ventes d'objets confectionnés, une participation des familles à hauteur de 4350.00€ pour 3 voyages (Paris, Lyon, et Strasbourg si les conditions sanitaires le permettent en raison de la crise de la covid 19.). Pour le service AP, un prélèvement sur les fonds disponibles est fait à hauteur de 10 691.60€ pour le financement des voyages scolaires et des sorties.

Une aide régionale au titre de la subvention Eveil pour 3 780.00€ (sorties, voyages...)

Malgré une diminution de la dotation de fonctionnement les crédits pédagogiques sont restés stables, puisque l'établissement a ponctionné dans les fonds de réserves pour abonder le budget.

La totalité des dépenses du service AP s'élève à 126 926.60€ en ouverture de crédits pour un montant de 116 235.00€ de prévision de recettes.

Le solde de la subvention, à savoir 163 909.00€ est ventilé au **service ALO. Administration et logistique** :

Ce service comprend les charges de fonctionnement du lycée (affranchissement, fournitures, téléphone, papier, produits d'entretien, charges de viabilisation (eau, gaz, électricité), locations et contrats de maintenances, sécurité...)

La subvention relative à l'entretien du propriétaire est ouverte à hauteur de 20 000.00€. Le service ALO a été abondé à hauteur de 91 000.00€ par prélèvement sur les fonds disponibles pour la viabilisation pour pallier le manque au niveau de la dotation de fonctionnement 2021.

Un montant de 287 747.74€ en ouvertures de crédits est prévu pour un total de prévision de recettes de 192 609.05€.

**Le service SBN : Bourses nationales** est ouvert pour un montant de 150 000.00€.

**Le service Vie de l'Élève** : pour un montant de 3000.00€ sur lequel sont imputées les dépenses et constatées les recettes relatives à l'amélioration de la vie des élèves, aux actions visant la santé et la citoyenneté et aux actions mises en œuvre à l'initiative des élèves, aux diverses aides sociales (Région et Etat), à l'exception des bourses nationales.

**Le service OPC** : ouvert à hauteur de 2000.00€ permet à l'EPLÉ d'acquérir de nouveaux matériels ou de remplacer le matériel obsolète. Cette section est utilisée pour l'acquisition de matériels d'un montant supérieur à 800.00€ HT.

**Le service de restauration et d'hébergement** est lui composé uniquement des recettes provenant des familles, les recettes des commensaux, et des repas élèves hors forfait, de l'hébergement du CFA. Le total du budget du service SRH estimé pour 2021 est de 468 851.40€.

Les tarifs de demi-pension et d'internat sont votés par la collectivité de rattachement : la Région.

**Pour rappel pour 2021** :

Tarif annuel internat : 1 582.00

DP 5 Jours : 585.00€

DP 4 jours : 498.00€

L'augmentation du coût des denrées doit nous conduire à être prudent dans la politique d'achat, à consulter afin de faire jouer la concurrence.

Dans le budget 2021, la volonté de l'établissement est de continuer à offrir une qualité de repas en privilégiant les circuits courts, la mise en place d'un menu végétarien une fois par semaine.

L'exercice 2020 a été impacté fortement sur les recettes suite aux mesures de confinement et de ce fait la maîtrise des coûts doit être de rigueur.

L'inconnue perdure également pour l'exercice 2021 avec la crise sanitaire.

- **Les prélèvements réalisés sur les fonds disponibles sont repérés dans le budget en code d'activité OPFD.**

**La totalité des ouvertures de crédits pour l'exercice 2021 est de 1 036 525.74€ pour un total de prévisions de recettes de 930 695.45€ soit un prélèvement sur les fonds disponibles pour ce budget de 101 691.60€.**

Le fonds de roulements de l'établissement doit faire face depuis plusieurs années à compenser la baisse de la dotation régionale de fonctionnement car la part réservée à la viabilisation pénaliserait l'ensemble des services si la totalité de la subvention y était affectée ;

L'établissement doit être vigilant dans le recours aux prélèvements pour ne pas mettre la sécurité financière de l'EPLÉ en difficulté.

A titre d'exemple pour l'exercice 2019 (dernier compte financier) la totalité des dépenses liées à la viabilisation sur le service Alo s'est élevée à 171 766.00€ et sur le service SRH à 28 604.54€ soit un total de 200 370.00€ Au regard de ces montants, il reste peu de latitude pour le reste du budget si les fonds de réserves n'étaient pas sollicités.

- Pour l'exercice 2022 la dotation de fonctionnement devra être revue à la hausse de manière plus que significative.

Madame la proviseure remercie M. Gavaille pour le travail réalisé.

Vote du budget 2021 : **adopté à l'unanimité** .

### **3/Questions financières**

**DBM : Prélèvement sur les fonds disponibles pour l'exercice 2020** pour un montant de 19 000.00€ :

- 5000.00€ pour l'achat de denrées des cuisines pédagogiques suite à la fermeture des restaurants d'application les recettes prévues ne sont pas réalisées, mais les élèves continuent à réaliser des productions culinaires dans le cadre de leur formation.
- 14 000.00€ pour la viabilisation pour l'exercice 2020.

Vote : **DBM adoptée à l'unanimité**.

**Conventions :**

Renouvellement de la convention pour l'accueil des élèves Demi-pensionnaires du collège J. Brel à la restauration jusqu'au 30.06.2021.

Vote : **Adoptée à l'unanimité**

Avenant à la convention de mise à disposition de locaux d'internat entre le Lycée Pontarcher et la chambre de métiers et de l'artisanat, la région pour l'hébergement du CFAMA de Haute-Saône. Pour une prolongation d'une année scolaire pour l'année 2020.2021.

Vote : **Adoptée à l'unanimité**.

**Ordre de recettes :**

A la demande de M. l'agent comptable il est proposé aux membres du CA l'autorisation d'établir un ordre de recettes exceptionnel au compte 771 sur l'exercice 2020 pour un montant de 5780.73€ de

reliquat de subvention AVL de 2015. Cette somme retombera par conséquent dans les fonds disponibles et servira à l'action culturelle.

**Vote : adopté à l'unanimité**

**Facture exercice 2019** : Il est demandé aux membres du CA l'autorisation de payer une facture du CFA reçue en 2020 d'un montant de 35.20€ en dépense exceptionnelle sur l'exercice 2020.

**Vote : adopté à l'unanimité.**

#### **TARIF objets confectionnés pour 2020 et 2021. :**

Il est proposé aux membres du CA d'instaurer un tarif OC « exceptionnels ou à thème » comprenant dans le prix, le coût matière + 15% (objet confectionnés utilisant des produits « nobles » ou ayant un coût de revient plus important).

Ce tarif sera appliqué pour 2020 et 2021.

**Vote : adopté à l'unanimité**

#### **4/Journée portes ouvertes 2021 :**

Madame la proviseure propose la date du samedi 13 mars 2021 pour les futures portes ouvertes de 8h30 à 12h00. (Journée de solidarité du lundi de Pentecôte)

Chaque membre de la communauté scolaire sera présent.

Possibilité d'accueil gracieux des élèves à l'internat le vendredi soir, pour les élèves habitant hors de Vesoul.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

#### **5/EPS : Inaptitude (4 cas) – mise en place d'un protocole :**

Les professeurs d'EPS présentent aux membres du CA les 4 cas d'inaptitude que l'établissement peut rencontrer :

- L'inaptitude sans certificat médical mais écrite par le responsable sur papier libre ou le carnet de liaison : l'élève peut ne pas pratiquer physiquement mais doit « écouter et participer oralement » si cette situation doit perdurer plus d'une semaine, un certificat médical devient alors obligatoire.
- L'inaptitude totale à l'année (certificat médical) : ce sont les élèves qui ne pratiquent pas d'EPS depuis le début de l'année et donc qui ne peuvent être évalués sur aucune activité. Ces élèves peuvent utiliser les heures d'EPS pour d'autres projets (rendez-vous médicaux, devoirs...) mais ne sont pas dans l'obligation d'être présents au lycée.

Les cas 3 (inaptitude partielle) et 4 (inaptitude ponctuelle) seront étudiés ultérieurement et font l'objet pour l'instant d'une analyse par les enseignants d'EPS.

**Vote : adopté à l'unanimité pour les points 1 et 2 du protocole**

#### **6/Planning des PFMP**

Mme Jarnigon, DDF, présente les périodes des stages en entreprises, le calendrier ayant subi des modifications suite à la crise sanitaire de la covid 19.

Il est souligné qu'en cas de départ différencié des élèves cela aurait pour impact un doublement des visites de stages.

Madame Jarnigon remercie les enseignants pour leurs investissements dans la recherche des stages en entreprises, Madame la proviseure s'associe à ces remerciements.

Vote : adopté            Pour : 23            Abstention : 1

## 7/Classement de l'établissement :

Madame la proviseure informe les membres du CA que l'établissement classé jusqu'alors en 4<sup>ème</sup> catégorie suite à sa spécificité de lycée hôtelier pour partie de ses enseignements, sera reclassé en 3<sup>ème</sup> catégorie à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. Ce classement étant revu tous les 3 ans par le Ministère en fonctions de critères spécifiques.

Un recours au niveau national a été posé au Ministère par les lycées hôteliers afin de maintenir cette 4<sup>e</sup> catégorie pour les établissements concernés sachant que les lycées Hôteliers ont une gestion beaucoup plus complexe que les lycées généraux.

## 8/Questions diverses:

Madame Patton soulève la question de l'aménagement du magasin pédagogique pour les filières tertiaires; où en est le projet de rénovation?

Mme Magnin-Feysot répond que le lycée se mobilise pour faire évoluer rapidement le projet, que Mme Jarnigon, DDF, renseigne une demande d'aide en matériel d'équipement auprès de la Région, mais qu'il faut auparavant, l'accord du service patrimoine de la Région, pour effectuer les travaux sollicités; un projet a été soumis à un cabinet d'étude par la Région, mais le résultat n'est pas validé pour l'instant, en l'état, car il y a des réserves en terme de sécurité incendie notamment.

Monsieur Niepceron intervient en précisant qu'il va falloir faire avancer le projet qui a été présenté depuis un certain temps déjà;

Mme Magnin-Feysot va rappeler Mme Ricciardella, architecte à la Région pour voir ensemble les modalités d'avancement du projet, elle précise que le travail engagé avec les services du patrimoine de la région, sont toujours faits dans de bonnes conditions et avec efficacité; il faut entendre les réserves en terme de sécurité et revoir le projet pour qu'il puisse être réalisé dans les conditions optimum.

Fin de séance à 20h15.

A Vesoul, le 2 décembre 2020

**La Présidente,**  
**V. MAGNIN-FEYSOT**



**Le Secrétaire,**  
**F. GAVOILLE**